

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 15 AVRIL 2024 À 19H33 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;

Madame la conseillère Nicole Jacques ;

Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

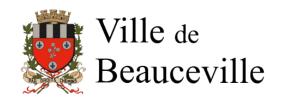
Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

### Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE
  - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
  - 3.2 Adoption du Règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules
  - 3.3 Dépôt du projet de Règlement 2024-520 modification au Règlement 2023-509 sur la tarification des biens
  - 3.4 Avis de motion du règlement numéro 2024-522 Règlement modifiant le règlement de zonage 2016-341
  - 3.5 Adoption du projet de Règlement numéro 2024-522 Règlement modifiant le règlement de zonage 2016-341
  - 3.6 Avis de motion du Règlement numéro 2024-523 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342
  - 3.7 Adoption du projet de Règlement numéro 2024-523 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2016-342
  - 3.8 Offre d'achat reçue sur plusieurs lots dans le parc industriel
- TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1 Octroi du contrat de déneigement de septembre 2024 à avril 2029
  - 4.2 Ajout de signalisation (panneau arrêt) au centre sportif
  - 4.3 Acquisition d'une remorque à pavage chaud
  - 4.4 Acquisition d'une remorque à bascule
  - 4.5 Travaux de remplacement d'un ponceau dans la route du Bloc
- 5. URBANISME
  - 5.1 Demande de permis en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 575, boulevard Renault
  - 5.2 Permission de stationnement sur la 9e Avenue
- 6. SPORTS ET LOISIRS
  - 6.1 Contrat d'entretien de la salle mécanique
  - 6.2 Octroi d'un contrat de réalisation d'un sentier dans le secteur du centre sportif
  - 6.3 Demande de subvention bibliothèque municipale et les archives
- 7. TRÉSORERIE
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 8.1 Modification à la politique des employés cadres
  - 8.2 Modification à la politique des employés de parcs
  - 8.3 Modification à la politique des employés
  - 8.4 Modification à l'échelle salariale du secteur aquatique
  - 8.4 Modification au contrat de travail du directeur général et abrogation de la résolution R-2024-02-8041
- VARIA
  - 9.1 Appui à un projet La miellerie de Sophie
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE





Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-04-8114

**IL** est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

#### 3. GREFFE

### 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2024-04-8115

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 2 avril 2024 soit adopté tel que rédigé.

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-519 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-320 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 500 000,00 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 150 000,00 \$ À DES FINS D'ACQUISITIONS DE VÉHICULES

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules a été donné le 2 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a été déposé le 2 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-04-8116

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville adopte le règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

Kevin Pomerleau dépose au conseil un projet du règlement numéro 2024-520 – modification au règlement 2023-509 sur la tarification des biens.

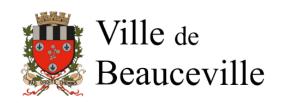
3.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-522 - MODICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

David Veilleux donne un avis de motion que le règlement 2024-522 – modification au règlement de zonage 2016-341 sera adopté à une séance ultérieure ;

Ce règlement a pour but l'harmonisation de notre règlement de zonage au règlement 233-23 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Centre, la modification de dispositions concernant les allées d'accès mitoyen, les stationnements communs, la diminution des cases de stationnements hors-rue desservant les usages industriels et para-industriels, ainsi que l'augmentation du nombre d'unités de logement dans la zone 351-H.

3.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-522 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341





**ATTENDU QU'**une dispense de lecture est accordée étant donné qu'une copie du présent projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture ;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné à la séance du 15 avril 2024;

**ATTENDU** le pouvoir habilitant pour modifier le règlement de zonage se trouve aux articles 109 à 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) :

**ATTENDU QUE** la MRC Beauce-Centre a adopté le Règlement modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements, et porte le numéro 233-23 et que ce règlement est entré en vigueur le 17 octobre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le règlement 233-23 affecte le territoire de la Ville de Beauceville et que par soucis de concordance, le conseil doit adopter ses règlements de concordance dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 233-23 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos d'ajuster le règlement pour autoriser les allées d'accès mitoyen et les stationnements communs entre plusieurs habitations multifamiliales ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de diminuer le nombre minimal de cases de stationnement hors-rue desservant les usages industriels et para-industriels ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite augmenter de six à huit le nombre d'unités de logement dans la zone 351-H;

R-2024-04-8117

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité :

**QUE** le projet de règlement numéro 2024-522 - modification au règlement de zonage 2016-341 soit adopté ;

**QUE** la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de fixer la date et publie la tenue de la consultation publique à venir sur ce règlement, s'il y a lieu.

# 3.6 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-523 – MODICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement 2024-523 – modification au règlement de lotissement 2016-342 sera adopté à une séance ultérieure ;

Ce règlement a pour but l'harmonisation de notre règlement de lotissement au règlement 233-23 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Centre.

# 3.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-523 - MODICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2016-342

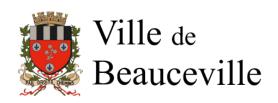
**ATTENDU QU'**une dispense de lecture est accordée étant donné qu'une copie du présent projet règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance:

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance du 15 avril 2024;

**ATTENDU QUE** la MRC Beauce-Centre a adopté le Règlement modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et ses amendements, et porte le numéro 233-23 et que ce règlement est entré en vigueur le 17 octobre 2023;





**ATTENDU QUE** le règlement 233-23 affecte le territoire de la Ville de Beauceville et que par soucis de concordance, le conseil doit adopter ses règlements de concordance dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 233-23 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite réduire les dimensions minimales des lots situés dans un corridor riverain dont le bassin versant est inférieur à 20 kilomètres carrés :

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite apporter certains ajustements de termes afin d'assurer une meilleure compréhension générale du règlement ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite identifier les opérations cadastrales qui n'ont pas à respecter les dimensions minimales ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite identifier le contenu d'une étude géotechnique nécessaire lors de la création d'un nouveau lot à bâtir dans une zone d'érosion ;

R-2024-04-8118

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** le projet de règlement numéro 2024-523 - modification au règlement de lotissement 2016-342 soit adopté :

**QUE** la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de fixer la date et publie la tenue de la consultation publique à venir sur ce règlement, s'il y a lieu.

# 3.8 OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR PLUSIEURS LOTS DANS LE PARC INDUSTRIEL

Vincent Roy sort de la salle du conseil avant les délibérations sur cette résolution et dénonce son conflit d'intérêt pour cette résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu, le 3 avril 2024, une offre d'achat de plusieurs lots situés dans la 183° Rue, étant une partie du lot 6 573 297 et les lots 6 573 295, 6 573 296, 6 524 227, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, de la part conjointe de Gestion VRMM Inc. et Le Qg Espace collaboratif;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre est partiellement conforme, à quelques détails près, aux exigences de la Ville ;

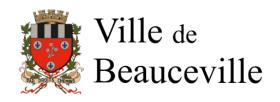
**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont été effectués et payés par la Ville sur l'un des immeubles, pour une somme de 7 200,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2024-04-8119

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, à l'exception de Vincent Roy qui était sorti de la salle du conseil pour cette résolution et n'a pas exercé son droit de vote ;

**QUE** la Ville accepte cette offre d'achat, déposée à la Ville le 3 avril 2024, avec les conditions suivantes :

- La clause 5.2 de l'offre devra être renégociée conformément aux recommandations du service contentieux de la Ville de Beauceville, indiquant, entre autres, l'obligation pour l'acheteur de construire une superficie de 15 % de la parcelle construisible acquise, dans les 24 mois de l'acquisition cette nouvelle disposition sera transmise dans les 10 prochains jours et cette entente devra être acceptée par l'acheteur potentiel dans les 30 jours des présentes, à défaut de quoi le terme de cette offre sera révoqué et cette offre caduque ;
- Les lots sont entièrement vendus, aucune partie des lots ne sera subdivisée pour cette vente, le plan indiquant, de toute façon, l'entièreté des lots touchés :
- Le prix sera ajusté à la hausse, afin d'inclure les frais d'aménagement du terrain payés par la Ville, pour la somme supplémentaire de 7 200,00 \$, plus les taxes applicables;
- Que le prix sera donc accepté à cinquante-cinq cents le pied carré anglais, plus la somme de 7 200,00 \$ indiquée ci-dessus, le tout étant plus les taxes applicables.



#### 4. TRAVAUX PUBLICS

# 4.1 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DÉBUTANT À L'AUTOMNE 2024 JUSQU'AU PRINTEMPS 2029

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a publié un appel d'offre sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec pour le déneigement des saisons 2024-2025, jusqu'à la saison 2028-2029 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 20 mars 2024, la Ville a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue, de la part de l'entreprise Les Pavages de Beauce Ltée, au montant de 1 575 277,05 \$, toutes les taxes étant incluses, par saison, pour un total de 7 876 385,25 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission semble conforme aux plans et devis ;

#### R-2024-04-8120

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville octroie le contrat de déneigement pour les saisons 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 à l'entreprise Les Pavages de Beauce Ltée, pour un montant total, pour les cinq saisons, de 7 876 385,25 \$, toutes les taxes étant incluses ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la somme nécessaire soit payée à même le budget de fonctionnement.

# 4.2 AJOUT DE SIGNALISATION (PANNEAU ARRÊT) AU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications concernant la sécurité ont été faites aux abords du centre sportif ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics ;

# R-2024-04-8121

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

**QU'**un panneau d'arrêt soit ajouté à une distance approximative de 115 mètres de l'intersection de la 125<sup>e</sup> Rue et de la 27<sup>e</sup> Avenue ;

QUE la dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

### 4.3 ACQUISITION D'UNE REMORQUE À PAVAGE CHAUD

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé des prix pour l'acquisition d'une remorque à pavage chaud ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

## R-2024-04-8122

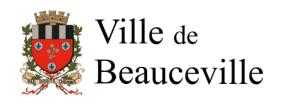
**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville acquiert une remorque à pavage chaud de l'entreprise Novilco, selon le prix modifié soumis en date du 15 avril 2024, au coût de 70 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la dépense soit faite à même le fonds de roulement.

#### 4.4 ACQUISITION D'UNE REMORQUE À BASCULE



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé des prix pour l'acquisition d'une remorque à bascule ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-04-8123

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville acquiert une remorque à bascule de l'entreprise 9149-0847 Québec Inc. (Gator), selon le prix soumis en date du 12 mars 2024, au coût de 12 275,45 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la dépense soit faite à même le fonds de roulement.

# 4.5 TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LA ROUTE DU BLOC

CONSIDÉRANT QU'un ponceau de la route du Bloc doit être remplacé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre pour l'acquisition du ponceau en question ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par les employés de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-04-8124

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville acquière un ponceau, tel que décrit dans l'offre de service en date du 10 avril 2024, de l'entreprise Réal Huot Inc., pour la somme de 38 817,01 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit mandaté afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution ;

**QUE** la dépense soit faite à même le budget de fonctionnement, duquel pourront être déduites les sommes payées en vertu d'un programme de subvention.

### 5. URBANISME

# 5.1 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 575, BOULEVARD RENAULT

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande de permis au 575, boulevard Renault :

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble est situé à l'intérieur d'une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que le conseil de Ville doit alors donner son accord pour une émission de permis ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans ce dossier ;

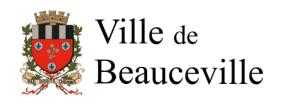
R-2024-04-8125

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville accepte que le permis soit émis, tel que soumis, pour la propriété située au 575, boulevard Renault, à la condition qu'il y ait un ajout d'un aménagement paysager au pied de l'enseigne autonome, afin d'accorder la modification demandée pour l'enseigne autonome.

### 5.2 PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LA 9<sup>E</sup> AVENUE





**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande spéciale de stationnement sur la 9e Avenue, dans un secteur où c'est habituellement interdit selon la réglementation municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un événement unique pour une entreprise du secteur visé, d'une courte durée ;

R-2024-04-8126

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville accepte que l'interdiction de stationner soit temporairement suspendue le long de la 9<sup>e</sup> Avenue, entre la route Fraser et la 105<sup>e</sup> Rue, en date du 18 avril 2024, entre 8h00 et 14h00, dans les deux directions.

#### 6. SPORTS ET LOISIRS

## 6.1 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA SALLE MÉCANIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite maintenir en bon état de marche ses installations mécaniques de l'aréna ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de l'entreprise Cimco, en date du 5 mars 2024, au montant de 49 038,12 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs et du comité des loisirs ;

R-2024-04-8127

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville accepte l'offre de services de Cimco, reçue le 5 mars 2024, au montant de 49 038,12 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, afin de signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la somme soit payée comme suit :

- Une somme de 34 727,00 \$ à même le fonds de roulement ;
- Le solde à même le budget de fonctionnement.

# 6.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉALISATION D'UN SENTIER DANS LE SECTEUR DU CENTRE SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite développer un sentier pédestre aux alentours du plateau sportif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fait des demandes de prix auprès de plusieurs fournisseurs et que quatre (4) d'entre eux ont fait une proposition à la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

R-2024-04-8128

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

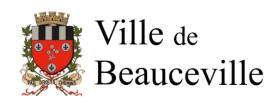
**QUE** la Ville octroie le contrat de réalisation d'un sentier pédestre, tel que l'offre de services reçue de l'entreprise Excavations de la Chaudière Inc., au montant de 85 198,03 \$, incluant toutes les taxes ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, afin de signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution ;

QUE la somme sera payée de la manière suivante :

- En partie par la Fondation des sports et des loisirs de la Ville de Beauceville ;
- En partie avec le programme de subvention du PAFSSPA (80,0 %) ;
- Le résidu par la Ville, dans le fonds de roulement.





# 6.3 DEMANDE DE SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET ARCHIVES

Objet : Demande d'aide financière pour le projet de bibliothèque municipale déposée dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser le projet de bibliothèque municipale estimé à 940 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque offre présentement 19,5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 30 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une amélioration de l'offre de service en bibliothèque;

R-2024-04-8129

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville dépose une demande d'aide financière de 752 400,00 \$ dans cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de bibliothèque municipale ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, pour signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir ;

**QUE** la Ville hausse le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 30 heures par semaine dès la fin du projet;

**QUE** la Ville assume une part estimée à un minimum de 188 100,00 \$ dans la réalisation du projet ;

**QUE** la Ville assume le financement ou d'en trouver une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels :

**QUE** la Ville assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

# 7. TRÉSORERIE

# 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 8.1 MODIFICATION À LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS CADRES

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de la politique des cadres devait être effectuée et qu'un projet a été transmis aux élus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2024-04-8130

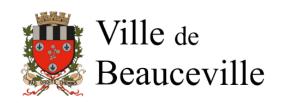
**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville adopte la nouvelle politique des employés cadres, à compter de ce jour.

### 8.2 MODIFICATION À LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS DE PARCS

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de la politique des employés de parc devait être effectuée et qu'un projet a été transmis aux élus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;



R-2024-04-8131

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville adopte la nouvelle politique des employés de parcs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 rétroactivement.

### 8.3 MODIFICATION À LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de la politique des employés municipaux devait être effectuée et qu'un projet a été transmis aux élus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2024-04-8132

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville adopte la nouvelle politique des employés municipaux, à compter de ce jour.

# 8.4 MODIFICATION À L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR AQUATIQUE

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de l'échelle salariale des employés du secteur aquatique devait être effectuée ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2024-04-8133

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville adopte la nouvelle échelle salariale des employés du secteur aquatique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 rétroactivement.

# 8.4 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION R-2024-02-8041

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution R-2024-02-8041, prévoyant que le directeur général serait désormais inclus dans la politique des cadres de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de modification au contrat de travail du directeur général qui ont été reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2024-04-8134

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville abroge la résolution R-2024-02-8041;

**QUE** la Ville modifie le contrat de travail du directeur général, tel que soumis au conseil et la recommandation du comité des ressources humaines, à compter du 1er janvier 2024 rétroactivement ;

**QUE** la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette modification au contrat de travail du directeur général.

#### 9. VARIA

# 9.1 APPUI À UN PROJET – LA MIELLERIE DE SOPHIE

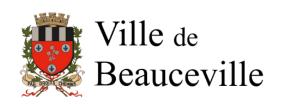
**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande d'appui à un projet par la miellerie de Sophie, qui souhaite déposer sa candidature au fonds Signature Innovation Beauce-Sartigan, pour un projet d'agrandissement et de diversification de ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite soutenir ce projet ;

R-2024-04-8135

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à





l'unanimité;

**QUE** la Ville de Beauceville appuie ce projet et cette demande au fonds Signature Innovation Beauce-Sartigan;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer toute lettre ou document confirmant l'appui du conseil de la Ville à ce sujet.

#### 9.2 CHAMPIONNAT DE HOCKEY FÉMININ.

François Veilleux lance un bravo à Marie-Philip Poulin pour sa médaille d'or en championnat.

# 9.3 BRUNCH DES BÉNÉVOLES

Un gros merci aux bénévoles, pour lesquels un brunch avait lieu hier.

#### 9.4 PISTE CYCLABLE

Vincent Roy indique que la MRC a déposé deux appels d'offres, dont celui de la traverse, qui est ouvert et devrait être octroyé sous peu et les ponceaux effondrés qui seront ouverts bientôt. La partie de Beauceville sera alors complétée.

## 9.5 INTERSECTION DE LA ROUTE DU GOLF ET DE LA ROUTE DU PARC-INDUSTRIEL

Patrick Mathieu demande que la Ville se penche sur la question d'un accident qui a eu lieu à cette intersection. Il offre ses sympathies aux familles touchées.

Vincent Roy propose d'en faire une résolution. Sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### 9.6 REMERCIEMENTS

Kevin Pomerleau remercie les bénévoles et le comité organisateur. Il souligne les efforts de la MRC et a hâte de voir le projet complété.

# 9.7 REMERCIEMENTS

Nicole Jacques souligne la semaine du bénévolat, dans différentes associations et organisations. Bravo au comité de la vie communautaire.

Nicole Jacques demande une lettre d'appui pour le projet de la miellerie de Sophie pour leur nouveau projet.

# 9.8 BRIS D'AQUEDUC

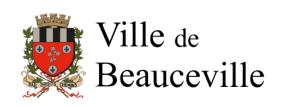
Serge Vallée explique l'avis d'ébullition, qui n'est pas complété à ce moment. La population sera informée

Le maire souligne que les personnes peuvent s'inscrire au système d'alerte de Citam, afin de recevoir rapidement ce type d'information. La Ville peut aider la population à s'inscrire au besoin.

# 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sandra Bernard lit une question reçue de madame Sandra Fortin, concernant de l'asphaltage dans le rang de la Plée, qui préférerait que ce soit dans la Desserte. Serge Vallée dit que la Desserte n'est pas encore possible considérant les demandes de subventions.

Kevin Pomerleau rappelle que les deux routes ont été soumises dans une demande de subvention, ce n'est pas pour privilégier l'une ou l'autre, seulement que le programme a accepté une demande, mais pas l'autre. C'est subventionné à 95 %, ce qui fait que la Ville le fait alors avec plaisir. Kevin Pomerleau rappelle



qu'il ne promet pas de faire l'asphalte, mais qu'ils font toutes les démarches pour la faire à coût raisonnable.

Patrick Mathieu met l'emphase sur le fait que ce n'est pas un choix entre les deux routes, seulement qu'on a reçu l'argent pour la Plée, mais pas pour la Desserte. Il apprécie la question, cela prouve que le projet de la Desserte a un appui populaire.

François Veilleux rappelle que la codification de la Desserte pourrait être modifiée, que les élus et l'administration tente de le faire. Le maire invite la citoyenne à appeler à la Ville si elle a d'autres questions.

Jean Bolduc. Il demande si les salaires sont publics. Serge Vallée répond que les salaires sont publics.

Jean Bolduc demande ce qui se passe avec le point Calway pour la piste cyclable.

Vincent Roy rappelle que ce pont fait partie de Saint-Joseph et que le pont temporaire aurait amplement suffi. Il n'a pas de nouvelle à ce sujet.

Kevin Pomerleau va appuyer les demandes pour un pont qui traverse.

Jean Bolduc : Duvaltex, où ce projet en est-il ?

Serge Vallée répond que la promesse d'achat est signée, qu'on attend le résultat des démarches, que la Ville a déposé des demandes ou va en déposer bientôt pour des subventions.

Jean Bolduc: offre d'achat, 3.8. La 183e Rue est vis-à-vis AAB?

François Veilleux répond que oui.

Jean Bolduc demande qui est l'acheteur.

Le maire répond que c'est deux compagnies.

Serge Vallée répond que c'est un manufacturier industriel.

Jean Bolduc : Atelier 20-20 serait parti de Beauceville, est-ce que c'est vrai ? Qu'en est-il de ce terrain.

Le maire confirme que ce terrain a été repromis ce soir au point 3.8.

Sylvio Morin, enbeauce.com

Bibliothèque, le projet est-il nouveau ou seulement depuis l'offre avec Duvaltex. Patrick Mathieu indique que les archives patrimoniales doivent être rapatriées, en plus de la bibliothèque, mais que les archives, cela fait longtemps.

Sylvio Morin demande si l'évaluation est de près d'un million. Les élus confirment.

Le maire ajoute que la Ville n'a pas évalué combien cela coûterait d'apporter la bibliothèque à cet endroit.

Serge Vallée répond que c'est une estimation faite par un professionnel (architecte et ingénieur).

Sylvio Morin demande si c'est bien pour l'accident d'hier.

Patrick Mathieu répond qu'il pense que oui.

Sylvio Morin demande si c'est au même endroit qu'une autre demande avait été faite par la Ville.

Patrick Mathieu répond que c'était plus faut, mais qu'avec le trafic de la Desserte, cela devient problématique.

Jacques Légaré : règlement d'emprunt pour les véhicules, à quoi sert-il ? Kevin Pomerleau répond que c'est pour éviter de refaire un règlement d'emprunt pour chaque acquisition de véhicule ou camion.

Jacques Légaré : archives, c'est entreposé.

Patrick Mathieu répond que c'est l'ancien patrimoine et que la Ville veut être un leader.

Jacques Légaré demande les coûts pour l'augmentation du service de la bibliothèque.

Kevin Pomerleau répond que la bibliothèque est beaucoup desservie par des bénévoles et qu'il faudra prendre le temps de bien calculer le tout.

Patrick Mathieu indique qu'on a actuellement 60 bénévoles à la bibliothèque.

Jacques Légaré : offre d'achat, a-t-on le montant total de la transaction.

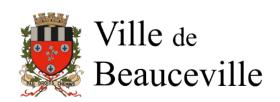
Les élus répondent qu'ils ne se rappellent pas du chiffre exact par cœur.

Jacques Légaré aimerait connaître la nature des activités.

François Veilleux répond qu'on ne peut pas donner cette information pour le moment.

Sandra Bernard répond plus tard que le prix approximatif est de plus ou moins 151 000 \$, plus le 7 200 \$ indiqué à la résolution.





Jacques Légaré demande où sont les travaux sur la route du Bloc. Patrick Mathieu répond que c'est un rang forestier, derrière le club de motoneige.

Jacques Légaré demande ce qu'il en est des stationnements sur la 9<sup>e</sup> Avenue. François Veilleux répond que c'est un événement de compagnie.

Jacques Légaré demande le kilométrage du sentier. Kevin Pomerleau indique que c'est environ un kilomètre.

Les journalistes demandent le nom des acheteurs des lots. Les élus répondent avec les deux noms. Gestion VRMN et le Qg Espace collaboratif.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès : Projet de loi 57 par rapport aux amendes qui pourraient changer l'encadrement des citoyens facent aux élus.

François Veilleux répond que des maires de d'autres municipalités sont moins chanceux qu'à Beauceville, mais pour la relève, c'est bien.

Kevin Pomerleau croit, personnellement, que les mesures sont douces, que l'aspect criminel existe déjà. Que c'est du travail supplémentaire pour les policiers qui devront faire enquête.

Le maire ajoute que les élus respectent les opinions des autres.

Sylvio Morin : les remorques, c'Est neuf. Patrick Mathieu répond que oui.

Sylvio Morin demande où était le bris d'eau. Patrick Mathieu répond que c'est dans la 187<sup>e</sup> Rue.

Sylvio Morin : les avis de motion d'aujourd'hui, c'est pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC. Réponse collective, oui.

Sylvio Morin, le déneigement inclut toute les routes.

Serge Vallée répond que presque toutes, sauf celles du MTQ. Certaines routes du MTQ sont déneigées pour nous et le MTQ nous rembourse.

Jacques Légaré demande où est la zone 351-H. Sandra Bernard répond que c'est le développement Fraser.

Michel Poulin demande pourquoi mettre du plastique pour un ponceau. Patrick Mathieu répond que c'est un nouveau matériau semblable au béton. Kevin Pomerleau répond qu'à Lévis, sur Guillaume-Couture, c'est le même type de matériau qu'ils installent,

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-04-8136	<b>IL</b> est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu a
	l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :	20h46	
	FRANCOIS VEILLEUX Maire	ME SANDRA BERNARD, greffière

